



Observatoire interdisciplinaire
de création et de recherche
en musique

Bourses de déplacement OICRM 2022-2023 Étudiantes, étudiants et stagiaires au postdoctorat

Dans son programme général de bourses 2022-2023, l'OICRM offre à ses membres étudiantes et étudiants ainsi qu'à ses stagiaires au postdoctorat¹ des **bourses de déplacement** pour des **projets de diffusion de leurs travaux** (participation à un colloque national ou international, à la création d'une œuvre) et pour des **séjours de recherche ou de recherche-création** (stage de perfectionnement, participation à un séminaire, consultation d'archives, enquête de terrain, préparation et répétition d'une œuvre). Les personnes en composition et en interprétation doivent démontrer que leur projet possède une dimension de recherche-création clairement définie.

Les bourses peuvent atteindre la **somme de 1500\$ pour un déplacement à l'étranger (à l'exception des États-Unis)**, de **1200\$ pour un déplacement aux États-Unis** et de **1000\$ pour un déplacement au Canada**. Il n'est pas possible de cumuler plus de 1 500\$ en bourses de déplacement de l'OICRM au cours de la même année universitaire. Étant donné la place grandissante des événements hybrides depuis la pandémie, les demandes peuvent aussi concerner les **frais d'inscription pour une participation à distance** (par exemple, un colloque par visioconférence).

Conformément aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU que le milieu de la recherche est appelé à considérer de plus en plus, **l'OICRM encourage les déplacements responsables**, effectués seulement lorsqu'ils sont inévitables ou encore conçus de manière à optimiser la présence à l'étranger en combinant plusieurs obligations. Les candidates et candidats sont invités à justifier la nécessité de leur déplacement physique dans la section du formulaire prévue à cet effet. À qualité et pertinence scientifiques égales, deux dossiers pourront éventuellement être départagés en fonction de cette justification.

Modalités de dépôt et d'évaluation : Les demandes doivent être déposées **jusqu'au 31 octobre 2022** pour un déplacement qui aura lieu entre le 1^{er} septembre 2022 et le 28 février 2023, et **jusqu'au 30 avril 2023** pour un déplacement prévu entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 août 2023. Afin d'être admissible, le dossier **doit**

¹ Soit des personnes supervisées par une cochercheuse ou un cochercheur de l'OICRM – voir le www.oicrm.org – et dont les recherches s'inscrivent dans une discipline représentée au sein de l'Observatoire.



Observatoire interdisciplinaire
de création et de recherche
en musique

impérativement être soumis avant le début du déplacement. Les résultats de l'évaluation seront rendus environ un (1) mois après la date limite de dépôt.

Dans le cas de voyages de dernière minute qui ne peuvent respecter le calendrier de dates limites, veuillez contacter la coordonnatrice de l'OICRM pour discuter des options possibles : caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca

N.B. : Les dossiers complets doivent être envoyés au format numérique, en un document .pdf unique, à la coordonnatrice générale et scientifique de l'OICRM, Caroline Marcoux-Gendron : caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca